

sur ses épaules, après l'avoir retrouvée, afin de la reporter au bercail. » Il termine en lui rappelant l'exemple de Joas, roi de Juda, qui régna avec gloire, et pratiqua la vertu tant qu'il suivit les conseils du grand-prêtre Joad, mais qui, s'en étant écarté, tomba dans le mépris et fut enfin assassiné par ses propres serviteurs. « Écoutez votre père, lui disait-il, « afin que Dieu affermissé votre règne et le rende « glorieux. » Mais ce langage, Boniface le lui avait tenu avant d'avoir recours à la rigueur; il causa la mort violente de ce pontife, nous verrons quelle mort il valut à Benoît. Chacun peut remarquer que, dans tous ces actes, le prudent pontife, en pardonnant au roi de France, ne condamne point Boniface: au contraire, le pardon accordé à Philippe-le-Bel et à la France, suppose leur révolte contre le Siège apostolique, et la justice des châtimens dont ils avaient été punis. Il appelait Philippe une brebis illustre, noble, distinguée, mais toujours une brebis perdue et égarée<sup>1</sup>.

Les Colonne ne perdirent point de temps, et se donnèrent beaucoup de mouvement, pour tourner de leur côté de si indulgentes dispositions. Le pontife, qui était la clémence même, les déchargea de

<sup>1</sup> « Numquid tantam ovem, quanta tu es, sic nobilem, præcipuam et præclaram relinquemus? » id. ib.

l'énorme poids d'excommunications, de suspenses et d'interdits qu'ils n'avaient que trop mérités<sup>1</sup>, leur rouvrit les portes de la patrie, poussant même l'indulgence jusqu'à les remettre en possession de tous leurs privilèges de famille et de leurs droits civils. Mais, il ne voulut rendre aux cardinaux, ni le chapeau, ni leurs bénéfices ecclésiastiques, et défendit la reconstruction des fortifications de Palestrine. Par ces restrictions, il reconnaissait que les Colonne étaient vraiment séditieux et des hommes dangereux pour l'État et pour l'Église<sup>2</sup>. Ils se montrèrent satisfaits, en apparence, de ces grâces; toutefois, les deux ex-cardinaux ne cessèrent point de s'agiter: ils adressèrent à Philippe, leur ami, un mémoire où ils le priaient de leur continuer son ancienne protection, et de joindre ses efforts aux leurs, pour mener à fin le procès de Boniface. « La cause d'un « cardinal, ajoutaient-ils, ne pouvait être traitée « que dans un concile œcuménique. C'est expo- « ser à la ruine le gouvernement de l'Église que « de laisser au pape le pouvoir de porter une sen- « tence de déposition et de bannissement contre « un cardinal; les cardinaux opposent un contrepoids « salutaire à la puissance papale; ils forment le

<sup>1</sup> Preuves du Diff. p. 227.

<sup>2</sup> Baillet, 248.

« conseil du pape, jugent avec lui, sont les mem-  
 « bres du même corps. C'est détruire le royaume  
 « de Jésus-Christ, que de dépouiller les cardinaux  
 « du droit et de la liberté de faire opposition au  
 « pontife, dans les cas où il est besoin de défendre  
 « contre lui la vérité et la justice, et où il voudrait  
 « outrepasser les limites de ses attributions; ils n'a-  
 « vaient été ni dénoncés, ni cités, ni convaincus  
 « d'aucun délit qui nécessitât un si grand châtement;  
 « ils espéraient que sa Majesté voudrait bien, par ses  
 « faveurs, leur obtenir en entier, de Benoît, la justice  
 « que ce pontife avait déjà commencé à leur rendre<sup>1</sup> ».

Benoît suivit, jusqu'à la fin de mai, les inspira-  
 tions de son cœur doux et indulgent; mais alors  
 une voix secrète se fit entendre dans son âme et lui  
 rendit un peu de ce courage qui convenait à un  
 pontife; car la justice a des devoirs que la clémence  
 ne doit pas faire oublier. Les pardons accordés étaient  
 autant de révocations de peine sanctionnées par Bo-  
 niface vivant; mais, il y avait à châtier des crimes  
 énormes, qui, du fond du tombeau de ce pontife,  
 demandaient vengeance, et qu'il fallait venger. Nous  
 parlons de ceux qui avaient commis ou favorisé l'in-  
 croyable attentat d'Anagni. Le silence et l'impunité  
 auraient été une sorte d'approbation.

<sup>1</sup> Baillet. 249.

L'excellent pontife se détermina donc enfin à  
 agir, et, le 7 juin<sup>1</sup>, il écrivit et publia une bulle où  
 respirent la grandeur et la majesté d'un prophète :  
 après y avoir rappelé le tragique évènement d'Ana-  
 gni, et excommunié nommément quinze conjurés,  
 parmi lesquels figurent Nogaret et Sciarra, il éclate  
 et laisse échapper, avec sa douleur, des paroles  
 de feu : « Et ils ont commis ces crimes publiquement  
 « et sous nos yeux : crimes de lèse-majesté, de ré-  
 « bellion, de sacrilège, de félonie, de vol, de rapine,  
 « dont la seule pensée fait horreur. Qui serait assez  
 « cruel pour ne pas verser des larmes, assez haineux  
 « pour n'être pas touché de compassion ? Quel juge  
 « serait assez négligent pour ne pas s'empresser de  
 « procéder, ou assez miséricordieux pour ne pas de-  
 « venir sévère ? La sécurité a été violée, l'immunité  
 « enfreinte. La propre patrie n'a pas été une sau-  
 « vegarde; le foyer domestique n'a pas été un asile;  
 « le souverain pontificat a été outragé; et, avec son  
 « Epoux captif, l'Église a été en quelque sorte cap-  
 « tive elle-même. Où trouver désormais un lieu sûr ?  
 « Quel sanctuaire sera respecté, après qu'on a violé  
 « le pontife de Rome ? O forfait inouï ! Misérable  
 « Anagni, qui as laissé commettre de pareilles

<sup>1</sup> Rayn. 4304. 43.

« choses dans ton enceinte ! Que la rosée et la pluie  
 « ne tombent plus sur toi, mais que, descendant sur  
 « d'autres montagnes, elles passent à côté de toi,  
 « car le héros est tombé ; celui qui était revêtu de  
 « force a été renversé sous tes yeux, et tu pouvais  
 « t'y opposer ! Oh ! malheur à vous, qui, dans  
 « votre action, n'avez pas imité celui que nous vou-  
 « lons prendre pour modèle, saint David, qui, non-  
 « seulement refusa d'étendre la main sur l'oingt de  
 « Seigneur, quoiqu'il fût son ennemi, son persécu-  
 « teur, mais encore ordonna de frapper du glaive  
 « le meurtrier qui en avait eu l'audace : c'est qu'il  
 « est écrit : « gardez-vous de toucher à mes oints ; »  
 « cruelle douleur, lamentable action, pernicieux  
 « exemple, mal inexplicable et confusion manifeste !  
 « Entonne, ô Église, le chant lugubre des lamen-  
 « tations ; que les larmes inondent ton visage, et,  
 « pour seconder ta juste vengeance, que tes fils ar-  
 « rivent de loin, et que tes filles se lèvent à tes  
 « côtés. »

Il terminait la bulle en amassant sur la tête des coupables et de tous ceux qui les avaient aidés, favorisés ou conseillés, toutes les censures fulminées dans les saints canons, et en les citant à comparaître devant lui, dans le court espace de vingt-deux jours<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir le Doc. S.

Il y a lieu de croire qu'après tant d'indulgences ils se croyaient en sûreté ; mais Benoît pensait à eux, et s'il avait tardé jusqu'à ce jour à les punir, c'est que de justes raisons l'en avaient empêché<sup>1</sup>.

Philippe n'était pas nommé, mais il se trouvait compris dans les auteurs, les conseillers, et soutiens du crime ; il l'était même indirectement parmi les chefs nommés, car personne au monde ne doutait que la trahison d'Anagni ne fût entièrement son œuvre. De Sponde pense, avec une ingénuité d'enfant, que le Roi ne sut ni n'approuva cette abomination. Il serait inutile de le contredire : cette simple réflexion que Nogaret et Sciarra n'auraient pu mettre à exécution un crime si énorme, sans la puissance et les richesses du Roi, est une réfutation complète de ce charitable et naïf système. Dante assigne à Philippe-le-Bel le rôle de Pilate, dans cette tragédie<sup>2</sup> : ce rôle ne le satisfit pas, puisque, foulant orgueilleusement aux pieds les plus saintes lois, il pénétra dans l'enceinte de l'Église, et vint exercer jusque-là son sacrilège empire. Quelles pensées fit naître dans son esprit cette bulle accueillie avec joie par la multitude<sup>3</sup> ? Que le lecteur ne nous le de-

<sup>1</sup> « Puniendum prosequi ex justis causis. »

<sup>2</sup> Purg. 20.

<sup>3</sup> « Præsenti hac multitudine copiosa. »

mande pas. Le 7 juillet, un mois seulement après la publication de cet acte, le pieux et clément pontife mourait empoisonné. Philippe était loin, mais les Colonne, mais Napoléon des Ursins, mais tant d'autres agents du Roi étaient fort près. Quelques auteurs contemporains leur attribuent l'empoisonnement du Pape<sup>1</sup>. Ferreto de Vicence va droit au but, et en accuse nettement Philippe-le-Bel<sup>2</sup>.

Des pardons; des pontifes précipités dans la tombe ne suffisaient pas aux fureurs du Roi; ce n'étaient que des triomphes remportés sur des hommes matériellement plus faibles que lui; il voulait triompher des droits, c'est-à-dire, donner à ses actes un vernis de justice, en prouvant que Boniface avait été pontife illégitime, hérétique, un monstre d'iniquité, et lui, lui innocent de toute faute, la victime de sa méchanceté. Or c'est précisément là ce qui distingue le brigand vulgaire du tyran. Le premier, usant de sa force, vous enlève votre bourse et votre vie; il viole la justice, mais il ne la profane pas en la dénaturant. Le tyran vous ravit et la vie et votre bien, il vous écrase sous ses pieds jusque dans le tombeau, et, faisant à la justice même la plus san-

<sup>1</sup> Giov. Vill. liv. 8. c. 80.—Dino comp. lib. 3.—Fran. Pipino. liv. 4. c. 49.

<sup>2</sup> S. R. I. Tom. IX. p. 4043.

glanté injure, il la force à consacrer son crime. Benoît empoisonné, Philippe eut recours à d'autres moyens pour arriver à ses fins. Las de violences, et peut-être désespérant de leur efficacité, car les pontifes défunts ont des successeurs, il essaya de la corruption. Nous voici à une autre profanation du Siège apostolique.

S'il fut jamais un temps, où, à ne considérer que les hommes, et abstraction faite du gouvernement que le Ciel exerce sur les choses de ce bas monde, le choix d'un pontife était comme impossible, à cause de la division des votants, c'était celui dont nous parlons. Les obstacles à une prompte et pacifique élection ne venaient pas seulement de ces faiblesses attachées à la nature humaine, et dont la sainteté des emplois ne guérit pas; mais encore, chose lamentable à dire, de la peur au-dedans, de la tyrannie au-dehors. L'une prolongeait le veuvage de l'Église; l'autre lui préparait des chaînes que le génie diaboliquement inventif des Césars de Rome païenne n'avait pas trouvées. Un pape persécuté par Néron et caché dans les Catacombes, était au plus haut, au plus brillant degré de sa majesté et de sa puissance morale. Un pape emprisonné par un roi très-chrétien et doucement traîné dans un royaume étranger, fut et sera toujours dans le plus honteux

dénuement de pouvoir et de dignité. Plutôt donc des chevalets et des bûchers que de perfides caresses. Philippe le savait bien, et aspirait à cette dégradation du pontificat par les faveurs.

Les cardinaux électeurs étaient divisés en deux factions, l'une favorable aux Français, l'autre portée pour les Italiens. Matthieu des Ursins et François Cajétan, neveu du Pape, étaient chefs de la seconde; Napoléon des Ursins et de Prato, qui, parent et ami des Colonne, voulait leur rétablissement, donnaient l'impulsion à la première. Scandaleuses divisions : ils s'entendaient un jour, se partageaient l'autre, pour se rapprocher encore, mais sans rien conclure ; le peuple s'indignait, l'Église gémissait, Philippe négociait. Fatigués de ces escarmouches, de Prato et Cajétan s'abouchèrent secrètement, et convinrent que le parti italien désignerait, à son gré, trois évêques de France, parmi lesquels le parti opposé serait obligé de choisir, dans l'espace de quarante jours, et que l'on s'en tiendrait à ce choix. La combinaison conciliait tous les intérêts : car, si la faction française avait l'avantage d'obtenir un pape de cette nation, la faction italienne avait celui de ne proposer que trois prélats dévoués à la mémoire de Boniface et ennemis de Philippe-le-Bel. Cajétan et ses adhérents élurent trois archevêques qui devaient tous leur promotion à Boniface,

et que Philippe avait ostensiblement persécutés ; le cardinal de Prato, avec les siens, choisit, sur les trois, pour souverain pontife, Bertrand de Got, originaire et archevêque du diocèse de Bordeaux. De Prato instruisit très-promptement Philippe de ce choix, encore ignoré de l'archevêque, afin que le Roi pût négocier avec ce dernier et s'emparer de lui. Philippe était habile et savait combien l'élu était ambitieux et avide d'honneurs. Il lui donna rendez-vous dans une forêt, près de l'abbaye de St-Jean d'Angely. Là il l'invita d'abord à se réconcilier avec Charles de Valois, auquel l'archevêque conservait une vieille rancune ; puis, dépliant sous ses yeux la lettre de Prato : il ne tient qu'à moi, lui dit-il, de vous faire pape ; vous le serez si, en échange de cette faveur, vous me promettez 1° de me réconcilier parfaitement avec l'Église ; 2° de m'absoudre, moi et mes partisans, des censures d'excommunication ; 3° de m'accorder les décimes ecclésiastiques de mon royaume durant cinq ans ; 4° d'abolir la mémoire du pape Boniface ; 5° de rétablir les deux Colonne dans la dignité de cardinal : pour la sixième grâce, il se réservait à la demander en temps et lieu. Beaucoup ont pensé qu'il s'agissait de la translation du Siège papal à Avignon. Ébloui par l'éclat de la tiare, l'archevêque n'ouvrit la bouche que pour jurer sur la sainte Eucharistie qu'il observerait fidèlement tout ce que Philippe voulut

lui faire promettre. Après avoir donné au Roi, pour garantie, son frère et deux de ses neveux en ôtages, le prélat se retira ; des messagers envoyés par Philippe allèrent rapidement annoncer à Prato la conclusion du honteux marché<sup>1</sup>. Fidèles à leurs engagements, et ignorant cette secrète entrevue, les Italiens portèrent leurs suffrages sur l'archevêque, qui fut unanimement élu souverain pontife. Il prit le nom de Clément V<sup>2</sup>. Les cardinaux électeurs annoncèrent aux fidèles cette élection, mais en coulant sur les détails particuliers, tels que ceux du compromis passé entre les chefs des deux factions, et les artifices

<sup>1</sup> L'obligation que nous nous sommes imposée de traduire fidèlement D. Tosti, ne nous ayant permis de supprimer, dans la narration, ni l'épisode de la forêt de St-Jean-d'Angély, ni les honteuses circonstances, qui, d'après Villani, auraient accompagné l'élection de Clément V, nous sommes heureux, comme prêtre et comme Français, de signaler ici au lecteur les observations que M. l'abbé Christophe fait dans son *Histoire de la Papauté pendant le XIV<sup>e</sup> siècle*\*, sur un point qui intéresse au plus haut degré la mémoire d'un souverain pontife appartenant à notre nation.

L'auteur de cet ouvrage, si éminemment remarquable sous tout rapport, établi, d'une manière convaincante, selon nous, pour tout esprit judicieux et impartial, que les détails rapportés par le chroniqueur florentin, et adoptés par la plupart des grands historiens, portent un caractère d'in vraisemblance et de fausseté assez marqué pour inspirer, à leur égard, les doutes les mieux fondés.

(Note du Traducteur).

<sup>2</sup> Vill. L. 8. C. 80.

\* Tome 1, p. 412.

du parti français<sup>1</sup>. Les Italiens s'aperçurent de la ruse aussitôt que le nouveau pape leur eut ordonné de se rendre auprès de lui, à Lyon, pour le couronner. Ils manifestèrent hautement leur surprise et leur chagrin, mais il n'était plus temps de sortir de la position où ils s'étaient placés; en sorte que Matthieu des Ursins, doyen du sacré collège, se tournant vers le cardinal de Prato, lui dit : « Vous voilà à bout de vos desseins ; la cour romaine a passé les monts, elle ne reviendra pas de sitôt en Italie, je connais les gascons. » Clément était gascon<sup>2</sup>.

Tandis que les cardinaux s'agitaient à Pérouse pour créer un pape, Philippe et Nogaret ne perdaient pas leur temps en France. Ce dernier, malgré ses déclamations et ses fanfaronnades, était cruellement tourmenté des censures entassées sur sa tête : celles de Benoît lui étaient surtout fort à charge, et il voyait clairement que, le temps venant à calmer les ressentiments contre Boniface, il finirait, lui, par jouer un triste rôle avec ses calomnies et son brigandage d'Anagni. Afin donc de se débarrasser de ses excommunications et de se réhabiliter dans l'opinion, il publia des mémoires justificatifs. Il en adressa cinq à l'official de l'Église de Paris : tous

<sup>1</sup> Rayn. 1305, 6.

<sup>2</sup> Villam, *ibid.*, c. 81.